est disparue le lendemain du crime, au soir, Cette personne était employée comme ser-veuse dans un calé mal fréquenté des envi-rons. Très souvent, des rixes violentes se déroulent dans cet établissement et samedi soir encore, une rixe est survenue au cours de laquelle on entendit parler de coups de conteau.

conteau.

On prétend que cette femme blonde serait partie à la suite de cette querelle. C'est encore une chose que la police cherche à éclaireir. Elle verra également s'il n'y a pas rapprochement entre l'assassinat de la cour du Lion d'Or et la disparition de la fumme blonde!

Les funérailles de la victime Les funérailles de M. Lucien Bocquet auront lieu aujourd'hui à 16 heures. Assem-blée à la maison mortuaire, à 15 h. 45. L'inhumation se fera au cimetière de l'Est.

Une prime à qui aidera à découvrir l'assassin Le Syndicat des Cheminots d'Hellemmes nous communique la note suivante :

« La Commission administrative du Syndicat confédéré d'Hellemmes, animée du désir d'aider la police pour trouver le où les coupables, offre une prime importante à toutes personnes qui fourniraient des renseignements utiles sur cette affaire.

» Adresser correspondances à Ernest VI-seur, 73, route de Tournai, à Annappes. La plus grande discrétion est assurée. — Le secrétaire : Ernest VISEUR ».

Le Congrès de Médecine légale à Lille

En deuxième page :

Le Maroc est d'actualité. Mais ce n'est pas cependant au point de vue militaire que je veux en parler et je n'entretiendrai pas mes lecteurs des opérations stratégiques qui met-tent aux prises nos soldats avec les harkas d'Abd-el-Krum. Il y a bien assez de géné-raux à «Trois Etoiles» et de colonels «Hixe» en France pour faire la critique des opèra-

raux à a Trois Etoiles» et de colonels affixes en France pour faire la critique des opèrations.

Il n'est pas sans intérêt de connaître la façon dont a été organisée la vie municipale dans ce pays de protectorat français et l'étude de cette organisation réserve pas mai de surprises à l'observateur qui en arrive à cette conclusion : que beaucoup de municipalités françaises souhaiteraient vivre sous le régime marocain.

A ce point de vue, le récent livre de M. de la Casinière, chef du service du Contrôle des Municipalités marocaines, sur « les Municipalités marocaines, sur « les Municipalités marocaines, sur « les Municipalités marocaines, sur developpement, leur législation » est extrêmement instructif.

Les communes du Marco français ont, sur relles de la métropole, un grand avantage, celui de la jeunesse. Leur statut, leur charte ne remontent guère au-delà de 1917 et elles ne se sont pas empétrées, dès leur maissance, dans le fatras d'une législation qui avait le mérite de la nouveaute... sous Louis Philippe et qui a été conservée précieusement.

C'est une idée moderne qui a présidé à l'éjaboration de cette charte et en voici le principe : « Le souci de laisser aux organismes locaux l'autonomie qui peut, seule, leur assurer un développement rationnel, est à la base de toute l'organisation administrative des municipalités marocaines, mais nulle part ce souci de libéralisme bien entendu ne s'est manifesté avec plus de nettelé que lorsqu'il a fallu assurer aux villes les ressources qui devaient leur permettre d'équilibrer leurs budgets. Appliquant jusqu'au bout sa formule et voulant donner la vie à de véritables cellules sociales, non pas à des démembrements de l'État, toujours dépendants du corps principal, le Protectorat français a résolument abandenné aux budyets municipale. Elle est surfout à remerquer en un noment où nos communes métandement du le provier central les fonds qui rentent en municipale. Elle est surfout à remerquer en un noment où nos communes me les mous les produits qui en produit d'impôts gén

1919 était tellement boiteuse et inoperante qu'il a fallu la retaper complètement en 1924.

Au Maroc, c'est un dahir du 16 avril 1914 qui a légiféré sur les alignements, les plans d'aménagement et d'extension des villes, les servitudes et taxes de voirie. Et il suffit de jeter un regard sur cette législation pour reconnaître sa supériorité sur la nôtre.

Elle s'inspire d'un double principe, dont les effets sont excellents i d'abord, elle entend que la réalisation des projets n'entraîne pas pour la collectivité de dépenses excessives: pour les particuliers afteints par ces projets, un bénéfice que l'économie moderne s'accorde à reconnaître excessif. D'autre part, elle laisse à l'administration communale une initiative et un pouvoir extremement étendus.

Ce sont, en effet, des arrêtés municipaux qui peuvent imposer aux propriétaires toutes les servitudes nécessaires dens l'intérêt de l'hygiène, de la circulation, de l'esthétique. Ces arrêtés peuvent, notamment, interdire les constructions sur une largeur déterminée en retrait des alignements, imposer la création d'un ensemble architectural est désirable, fixer le caractère des façades.

L'expropriation, que la loi française hériese de difficultés, est caractèriese au Maroc par la main-mise de la collectivité sur la plus-value. Là-bas, pas de jury : la valeur des terrains est fixée par le même datur qui déclare les projets d'utilité publique.

si vous voulez voir les résultats d'une égislation aussi intelligente, aussi souple, usst inspirée de principes d'autonomie, cliez faire un tour jusque Casablanca. Le covarde est un peu long, mais il en vaut la seine : il montre ce que peut faire une ad-acinistration dont les règles d'action sont coburrassées des organes sclérosés d'une societe vietifie et dont nous tratnons tou-ment. Le livre de M. de la Casinière vient paint nour donner un argument de plus techa qui, comme nous, réclament, comme tre nèces seté vitale, l'autonomie des com-nincs.

Emile BASLY, Député du Pas-de-Calais.

Les obsèques du maréchal French

Le maréchal Joffre représentera notre armée

Londres, 25.— Le Maréchal Joffre est arrivé dans la soirée, vers 19 h. 15. Il représéntera demain le Gouvernement aux obsèques du Maréchal French. Le Maréchal
Joffre et son aide de camp descendront à
l'ambassade de France. Un détachement de
25 hommes, commandé par un officier de la
garnison de Lille et devant représenter l'armée française, arrivera par le même train.
The sera logée à la Caserne des Gardes.

Les Projets financiers ::: du Gouvernement :::

Le problème à résoudre est terrible, aussi de très energiques mesures doivent être prises

Paris, 25. — Le Ministre des Finances communique l'exposé des motifs du projet de loi ayant pour objet d'assurer le plein équilibre budgétaire au moyen de nouvelles ressources fiscales, déposé par M. Caillaux. Voici les principaux passages de ce long document:

document:

La gravité de la situation financière tient à trois causes, Malgré les efforts faits jusqu'à ce jour, nos budgets ne sont pas en équilibre.

L'énorme dette publique intérieure de la France est réprésentée jusqu'à concurrence de près de moitié par des engagements à court torme. Aucun effort sérieux n'à été fait ; aucun plan réfléchi n'a été considéré, pour diminuer progressivement et hardiment le passif de l'Etat.

Pour combler le déticit de quatre milliards -

Le Ministre expose ensuite quel est le montant du déficit (4 milliards environ) et quels moyens il propose pour y subvenir. Pas d'accroissément des taxes de consemnation, parce que le Gouvernement redoute, en cette époque de vie chère, l'addition à l'impôt indirect perçu par l'Etat, d'un impôt direct prélevé par le commerçant.

Pas de majorations de tarifs pour les contributions indirectes

lehors de la majoration du prix rien que des améliorations dans dans la perception des contri-rectes, sans aucune majoration

Pas de charges nouvelles pour les salaires

inférieurs à 20.000 francs En revanche, les taux des impôts cédutaires sont accrus ; ils sont portés à 10 % sur les revenus du travail ; 15 % sur les revenus mixtes ; 20 % sur les revenus des capitaux. Pour épargner le monde du travail, les tartis de la Ire catégorie sont agencés de telle sorte que les traitements et salaires inférieurs à 20.000 frants ne subissent aucune augmentation de charges.

Taxes sur superbénétices

D'autre part, des mesures minutieuses sont prises pour assurer le plein rendement de l'impot général sur le revenu.
Enfin, le Ministre propose de commencer à taxer les superbenétices des grandes entreprises, jouissant d'un monopole de fait. Le ministre propose donc, à titre de première application, l'établissement d'un régime particuller pour les Seciéts d'assurances et les entreprises qui réalisent les opérations d'importation, de raffinage et de vente en groe du pêtrete.

Appel à la Nation

Appel a la Nation
L'exposé des motifs conclut:
Nous avons dit, nous répétons que c'est
d'abord la colleaboration de la nation tout
entière que nous réclamons.
Nous nous sentons assurés qu'elle nous la
domnera, que les obligations à court terme,
qui viendront à échéance et dont on réclamera le rembeursement, seront renouvelées
sous une forme ou zous une autre, de même

que les fonds réalisés par la présentation aux guirhets de Bons de la Défense Natio nale renderont tôt au tard dans les caisses de l'Etat.

Pour remédier aux embarras tinanciers exceptionnels

Pieutre part, on n'a, jusqu'à ce jour, déterminé aucun moyen — analogue à une
ouverture de credit — de remédier aux embarras exceptionnels que l'affinence des
remboursements peut causer au Trésor, cette
possibilité de procurer à l'Etat des sommes
qui ne seront que temporairement nécessaires, nous, nous la demanderons par un projet de loi qui sera ultérieurement déposé.
Une fois prises ces garanties nécessaires,
nous pourrons considérer l'avenir avec
calme et procéder méthodiquement, potiemment, aux grandes mesures de réorganisation et d'assainissement financier

Dettui intérieure à con sante

Dette intérieure écrasante Une tois réglé la problème budgétaire, une tois le pays dégagé des achèvements de reconstruction dans les régions libérées, une tois résoluss les questions des détes interallées, nous nous trouverons en présence du problème d'une dette intérieure écrasante : 150 milliards en consolidé ; 130 milliards en court et à très court terme. Rien à faire, tant que le france sera pas stabilisé. Tout à faire, le jour où il se sera stabilisé et la stabilité madviendra qu'autant que toutes les grandes opérations préliminaires dont nous avons tracé l'esquisse, auront été accomplies.

Le tranc stabilisé...

Le tranc stabilisé...

Le franc stabilisé, cest le retour possible, nécessaire à la monnaie d'or, c'est la transformation des engagements de l'Etat de toutes natures en engagements or, aménagés de telle sorte que le préteur, Cont le titre sera définitivement consolide, trouvera son profit dans un capital amélioré, dans un reveni moindre, mais certain, dont la réduction sera effectivement employée à amortir, à rehueser le crédit public et, par contrecoup, cetut de toutes les entreprises.

L'exposé dit encoro : Travail, économie, voils la régime : contributions multiples, imposition terrible de tous les revenus sans exception ni distanction, taxaxion inexorable de l'opulence, tels sont les remèdes. Hors d'eux, tout est chimere i

Les mineurs de la Loire s'opposent à une diminution de leurs salaires.

Saint-Etienne, 25 — Le Comtte des Housilères de le Loire ayant avisé le Syndreat des Mineurs confedères de la Loire, de son intention de diminuer les saiares à dater du ler juin, le Syndreat s'est réuni et il a adopté un ordre du jour se déclarant prêt à s'opposer par tous les moyens à l'exécution de la mesure en vue ; dans les milieux des mineurs de Saint-Etienne, on reste dans l'expectative, attendant le résultat d'une consultation qui doit avoir lieu à Paris, mercredi, sous les auspices de M. Durafour, ministre du travail.

Un lot de 30.000 francs à une famille lilloise

La souscription des Mutilés va apporter un peu

d'aise dans une maison de braves travailleurs.

La chance n'est pas foujours aveugle, C'est en effet, un ouvrier lillois malade et indigent, père de fonille de sept enfants, M. BOUTEMAN-PREUVOST, domicilié dans une cour, de la populeuse rue de Bailleut, qui vient de se vois altribuer le gros lot de 30.000 francs de la souscription organisée au profit des Maroquiniers Mutilés, et de l'Association Générale Mutualiste des Mútils; de la Cuerre,

il accomplit son service militaire. Les frères de ce dernier sont occupés à la voirie. Plusieurs des enfants travaillent donc. La mère de son côté est active, fait des ménages, tait des courses pour les habitants du quartier.

On ne chôme pas heureusement, car le père malade depuis la guerre ne peut plus travailler. On conçoit le rayon de jois qui apporté, l'heureuse pouvelle se de la company de la concept de la concep



LA FAMILLE BOUTEMAN

Le hasard, ne pouvait mieux faire les choses. Il va, au moins cette fois, en effet, apporter un peu d'aise dans un foyer d'honnêtes travailleurs. L'heureux porteur du numero 22,945, agnant du lot des mutilés, vit avec sa famille, dans une courette qu'on voudrait voir remplacée par des cités plus saines. C'est là, qu'il a élevé péniblement par son travail sa nombreuse famille. Il a eu 14 enfants. Sept sont morts, dont un qui élafi zouave est tombé au front à Carlefont en 1918.

Sept lui sont restés dont les êges s'étagent de 7 à 24 ans, L'un d'eux, un fils est à Arras où

"J'avais à 15 jours d'intervalle, acheté quatre billets de la souscription nous dit Mme Bouteman dont un, le bon, au débit de tebec de la rue de la Monnaie ".

J'avais certes, bon espoir, mais je vous avone que je ne complais pas sur le gros lot i Jugez de notre joie quand nous avons vu, dans le "Réveil " que nous étions gagnants!

Toute heureuse la famille pose devant notre objectif. On fétera demain l'heureux coup du sort !...

Ah l'oul, certes, le hesard ne pouvait mieux faira les choses !

- Une dépêche de New-York an-le match Mickey Travers-Mescart, se disputer à Wasinhgton, a été

A la mémoire de La Fayette



La Chambre a ajourné à mercredi les interpellations sur la guerre du Maroc

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Paris, 25. — Le débat tant attendu sur le Marce n'a pas eu lieu hier pour le plus grand d'sappointement de l'importante assistance qui avait envuhi les différentes enceintes du Palais-Bourbon.

La raison de ce contre-temps est bien simple, et elle fait honneur à la sagesse et à la raison des membres du Cartel, qui ont préféré se mettre d'accord avec M. Paintevé avant une discussion publique, plutôt que d'engager un débat qui, par la violence qu'on pouvait en attendre, comportait de nombreux risques.

Prenant prétexte des cahiers de crédits supplementaires qui doivent venir en discussion publique, pinentaires qui doivent venir en discussion des des caliers de crédits supplementaires qui doivent venir en discussion des de la demande de Renaudel, s'est grononcée pour le renvol du débat à mercedi.

Entre temps, M. Paintevé aura conféré avec les membres du Cartel, et il est certain que ses explications apaiseront les quelques inquiétudes qui s'étaient manifestées.

LA SEANCE

Paris, 25. — La Chambre est rentrée aujour-d'hui et c'est devant plus de quatre cents depu-tes que M. Herriot ouvre la séance à 15 heures. Le President du Conseil M. Painlevé rappelle à la Chambre la douloureuse catestrophe mari-time de Penmarch ou vingt-six pécheurs bre-tons périrent. Au nom du pays et de la Chambre M. Painlevé rend un hommage ému aux naufra-gés et aux sauveleurs qui perirent en se portant au secours des marins en perdition. Toute la Chambre applaudit.

M. Caillaux dépose son projet

Les interpellations sur les évènements du Maroc

sur les évènements du Maroc

M. HERRIOT donne lecture du literé des interpellations de RENAUDEL et DORIOT sur les événements du Maroc, La Chambre décide à l'unanimité de fixer immédiatement la date de la discussion de ces interpellations.

M. PAINLEVÉ. — Le gouvernement est aux ordres de la Chambre.

RENAUDEL, deputé socialiste, demande le renvoi à mercredi, mis aux voix, est voté par 312 voix contre 178, la Chambre décide donc de renvoyer à mercredi à 15 h., la discussion des interpellations sur le Maroc.

La Chambre reprend et termine ensuite la discussion du régime administratif d'Alsace, Lorraine. Les services seront répartis entre Paris et Strasbourg, L'ensemble du projet est adopté à mains levies.

Le Sénat a repris la discussion du budget

Paris, 25. — I 5 l'ouverture de la séance u Sénat, M. de Selves donne lecture de la lettre ar laquelle le docteur Gigon, sénateur de la arthe donne se démission. On sait que cette

Sarthe, donne sa demission. On sait que cette démission a pour but de faire revenir M. CAIL-LAUX au parlement.

Après diverses noninations dans les commissions, le Sénat a repris la discussion du budget de 1025.

Après diverses noninations dans les commissions, le Sénat a repris la discussion du budget de 1025.

Il comme de la commission de la commission de 1025.

Il donne une note optimité a 32 milliards. Il donne une note optimité a la confiance renaît — les renouvellements de Lons se font plus facilement. Il demande l'industrialisation des monopoles. Le Sénat vote ensuite le budget des Finances, des Monnaies, de l'imprimerie. La séance est ensuite levée, Prochaîne séance mardi à 15 heures.

M. Caillaux va parler aux commerçants

Paris, 25. — M. Joseph Caillaux, ministra des finances, a accepté de présider, demain, un grand banquet de commerçants paristens, qui aura lieu à l'Ermitage, avenue des Champs-Elysées.

L'ancien Président du Conseil définira à cette occasion, provoquée tout exprès, sa politique fiscale vis-à-vis du commerce.

Le match Mickey Travers-Mascart annulé

Le mystérieux assassinat de la cour du Lion d'Or

On parle à Lille, d'une femme blonde soudainement disparue

La journée d'hier n'a pas encore permis d'éclaireir le mystère qui continue de planer sur l'assassinat dont lut victime à Lille, le cheminot Lucien Bocquet. Néanmoins, on a pu établir une partie de l'emploi du temps de la victime dans la soirée du vendredi 22 mai.

L'emploi du temps de la victime

L'emploi du temps de la victime

Après avoir quitté son domicile, rue des
Pénitentes, 18, vers 20 heures 30, M. Bocquet se rendit au débit de tabae, rue de
Gand, 20, ou it acheta un paquet de tabae.

Il rencontra dans cet établissement un de
ses amis, M. D..., lui aussi détégué du syndicat des cheminots, qui était accompagné
de sa femme. Ils prirent, ensemble une consommation dans la buvette et parièrent du
Congrès des cheminots de Paris, auquel M.
Bocquet et M. D... devaient assister lundi.

Le cherdinot quilta ses amis vers 20 h. 36,
en disant qu'il se rendait, ainsi que nous
l'avons déjà dit, chez Saint-Venant, rue des
Augustins. Or, nous savons que Bocquet
n'a pas été vu à cette adresse.

Il est possible que la victime se soit rendue rue des Augustins, mais que l'estaminet
étant fermé, il aurait fait demi-tour.

A 9 heures 35, on retreuve sa trace dans
la salle des Pas-Perdus de la gare. Il cause
un instant avec un de ses collègues, M. C...

M. Bocquet qu'ille son ami, M. C... le voit
se dirièger vers un orinoir et ne prête aucune
attention à la direction prise par le cheminot.
C'est à ce moment qu'on perd totalement
la trace de ce demier.

On a pu établir que le crime a été commis à 22 heures 30. Il s'agit donc de rechercher où M. Bocquet a passé l'heure qui a
précédé son assassims. Ce ne sera pas
chose facile ! Mais les langues commencent
à se délier et tout espoir de mettre la main
sur les assassius n'est nas perdu.

Une femme

Dans le quartier de la rue Saint-Jacques, on jase beaucoup sur cette affaire. Les bruits les plus divers circulent. Ces dires sont requeillis par la police, qui les véri-fiera point par point.

Après notre Critérium Cycliste. Son triomphal succès constaté par toute la Presse. En quatrième page :

Le « Réveil Agricole » : Cultivateurs, revendiquez la propriété culturale.

Le général Gouraud à Valenciennes



éral Gouraud, gouverneur militaire de compugné d'un de ses officiers d'ordon-t venu lundi, à 16 heures, inspecter à ne Vincent, les troupes de la garnison

Le général Gouraud est arrivé à Lille, hier soir, venant de Valenciennes par le train de 19 heures 11.

Il a été reçu sur les quais de la gare par le Égigon, le Colonel Bethon, chef de l'Étal-Major et le commandant Letheux, du 18º Génie.
Un service d'ordre était organisé par la gendarmerie, En traversant la gare, le général Gouraud fut salué par les nombreuses personnes

présentes.

Il monta dans une auto militaire et gagna le Quartier Généra! où il passera la nuit.

Aujourd'hui, de 8 heures à 10 heures, il inspectera les troupes du 43° R. I. et de l'Eta-Major, De 10 h. 30 à 11 h. 45, il assistera à la présentation des officiers chels de service.

L'après-midl, le général inspectera le train des Equipages et le 18° Génie.

Il quittera L'ille vers 16 heures pour se rendre à Dunkerque.

Terribles bagarres électorales à la Martinique

Paris, 25.— Des télégrammes de la Martinique illerées, des gendarmes aurannt été assaulls, les begarres se geraient produites et au cours tesquelles plusieurs personnes auraient été tuées squeiles pronters per les persons per les tuées se trouvent trois conseillers néraux.

généraux.

M. André Hesse a câblé au gouverneur Richard en le priant d'exprimer ses condoléances aux familles des victimes et il lui a demandé ainsi qu'à l'inspecteur des colonies Pégourier, actuellement en mission à la Martinique de lui donner des renseignements précis sur les incidents signalés.

La question des 8 heures étudiée à Genève

Genève, 25. — La discussion générale de la Conférence du Travail, sur le rapport de M. Thomas, a été inaugurée ce matin par un important débat sur les huit heures.

M. Meçtans (Belgique), au nom du groupe ouvrier, s'est montré très ému de l'annonce d'une réunion projetés entre les ministres du Travail de France, de Grande-Brétagne, d'Allemagne, etc., pour discuter de la question des huit beures.

réunion.

Le ministre du travail de la Grande-Bretagne, M. Betterton, a rappelé que son pays applique le plus généralement la semaine de 48 neures, recommandée par la convention ; néanmoins, ajoute-t-il, il existe dans notre pays un mouvement que le gouvernement britannique ne veut pas décourager et qui tendrait à instituer la semaine de cinq jours de travail.

Jouhaux défend la convention de Washington

Jouhaux n pris ensuite la parole et a dé-clair que le groupe ouvrier n'était pas saits, fait des déclarations faites par les représen-tants des gouvernements et, en particulier, par le représentant britannique.

par le representant britannique.

Concernant les huit heures, Jouhaux edemandé pourquoi on songerait aujourd'hui a modifier la Convention de Washington, il est a craindre, d't-il, qu'on ne veuille revenir aujourd'hui sur la conquête oluvrière (e 1919; c'est du moins l'opinion de la classe ouvrière; ce sont là des suspicions qui sont préjudiciables au Bureau International du Travail.

Le délégué ouvrier britannique s'est assectié entièrement au discours de Jouhaux ; il a delaré expressément que le temps des conventions était passé et qu'il fallait en venir ax actes.

Le discours du Gélégué du gouvernem allemand a été d'une prudence extrê mais approuva la ratification des 8 heu

Une pression des Etats-Unis sur les Nations débitrices

Washington, 25.— Le Gouvernement des Etats-Linis n'a pas l'intention de renoncer à faire des démarches suprès des nations européennes pour le remboursement des avances qui leur ont été faites a n'importe que titre Toutes les obliga-tions contractées pendant ou après la guerre pour quelque motif que ce soit devront être con-solidées par chaque nation débirice au moyan d'un accord particulier comprenant toutes leurs obligations.

d'un accord particulier comprenent toutes leurs bigations. Le sénateur Borah a assuré hier le président Coolidge de l'appui de la grande majorité que Sénat et de l'approbation de tous les Américains au sujet de la pression à exercer sur les nations débirirces. Le discours prononcé il y a quelques pours par l'ambassadeur d'Angleterre et qualifié dans la presse de réplique au discours récent de M. Houghton en Angleterre. Les journaux estiment que l'ambassadeur d'Angleterre n'a parié qu'après avoir consulté le Gouvernement anglais. En lout cas, dit le correspondant du « Times »; il s'agit d'arguments -économiques qui ont échappé jusqu'ici à la compréhension du groupublic américain, lequel ne saisit pes encorenettement la relation qui existe entre la possibilité de remboursement des dettes et le mouvement des importations européennes aux Etat-Unis.

DES MINEURS POLONAIS DE NOS RÉGIONS VICTIMES D'ESCROCS

un a l'inspecteur des colonies Pégourier, actueljement en mission à la Martinique de lui donner
des renseignements précis sur les incidents
signalés.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Vents suid-ouest faibles : nuageux avec éclaircles : rares ondées. Température minimum. 107,

et a suid-ouest faibles : nuageux avec éclaircles : rares ondées. Température minimum. 107,

et a suid-ouest faibles : nuageux avec éclaircles : rares ondées. Température minimum. 107,

et a suid-ouest faibles : nuageux avec éclaircles : rares ondées. Température minimum. 107,

et a suid-ouest faibles : nuageux avec éclaircles : rares ondées. Température minimum. 107,